



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Maltraitance au sein des abattoirs

Question écrite n° 8216

Texte de la question

M. Pierre-Yves Cadalen appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les dispositions à prendre afin de garantir un traitement digne des animaux, de l'élevage à l'abattoir, en passant par le transport dans des conditions réglementées. Les règles étatiques qui encadrent ces pratiques sont bafouées de façon récurrente. De ce fait, des témoignages, des photos et parfois même des vidéos choquantes sont régulièrement partagés par des associations et des employés qui dénoncent les violences que subissent les animaux. Les exemples de pratiques à la fois indignes et illégales sont nombreux : des animaux sont égorgés en pleine conscience, découpés alors qu'ils sont encore vivants, suspendus et saignés dans des conditions particulièrement cruelles. L'utilisation de pinces électriques ou de pistolets à tige perforante est parfois détournée de la réglementation en vigueur. À ces méthodes illégales s'ajoutent des conditions de transport et d'élevage préoccupantes, notamment l'entassement des animaux, leur enfermement prolongé sans lumière naturelle, causant stress, blessures et parfois une mort brutale en particulier chez les jeunes. Des manquements graves aux règles d'hygiène élémentaires sont également rapportés comme l'usage d'instruments non désinfectés entre deux utilisations, augmentant les risques sanitaires. Malgré les multiples alertes d'associations et d'employés, ces pratiques continuent dans un silence assourdissant. Des étiquettes dans les supermarchés s'enorgueillissent pourtant de la qualité de vie des animaux, ce qui ne saurait être plus éloigné de la réalité, ce qui est particulièrement malhonnête envers la clientèle. Le nombre de démissions ainsi que l'utilisation rapportée d'alcool et de stupéfiants par les employés ne supportant plus ces conditions de travail sont autant de signaux d'une grande détresse psychologique dans le secteur. Compte tenu de ces éléments, M. le député s'interroge sur les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de garantir, de manière effective, le respect des normes encadrant le traitement des animaux, depuis l'élevage jusqu'à l'abattage en passant par le transport afin de mettre fin tant à des souffrances évitables pour les animaux qu'aux risques psycho-sociaux qu'elles provoquent inévitablement chez les agriculteur et agricultrices et les employés des abattoirs. Il souhaite par ailleurs l'interpeller sur l'urgence de la mise en place par le Gouvernement d'une politique cohérente de réduction de la consommation de produits d'origine animale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Cadalen](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8216

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2025